



ENQUETE PUBLIQUE

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Mont-Noble porte à la connaissance du public que Monsieur Patrick Jenny, domicilié à Mase, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements: Alpage de la Louère, 1968 Mase

Enseigne: Gîte de la Louère

Prestations: hébergement - vente de mets et de boissons avec/sans alcool à consommer sur place.

Vente de produits du terroir

Heures d'ouverture et de fermeture: 07h00 – 24h00

Début de l'activité: 15 mai 2020 (ou selon accessibilité)

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les trente jours, dès la présente publication.

Mont-Noble, le 28 février 2020

L'Administration communale